



Comité international
des Jeux de la
Francophonie



CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS PHOTOGRAPHIE

Table des matières

1.	Règles spécifiques du concours Photographie.....	3
2.	Déroulement du concours Photographie	3
3.	Organisation.....	4
4.	Obligations des artistes.....	5
5.	Conditions matérielles et techniques	6
6.	Obligations, critères et grille d'évaluation du Jury international.....	6
7.	Ateliers – Animations.....	8

Ce document a pour objectif d'informer les États et gouvernements et les artistes sur la réglementation spécifique du concours de Photographie. Pour toute autre information concernant le concours dans son ensemble, il faut consulter la réglementation générale des concours culturels.

La discipline Photographie fait partie officiellement des concours culturels des X^{es} Jeux de la Francophonie.

Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

1. Règles spécifiques du concours Photographie

a. Format

Le concours Photographie rassemble 30 artistes photographes sélectionnés (hommes ou femmes) maximum.

1 concurrent participant maximum par Etat ou gouvernement.

b. Constitution du dossier de candidature de l'artiste

Dossier étoffé et cohérent, illustrant son parcours artistique et sa démarche et composé de :

- 1 biographie
- 1 photographie des 4 photographies destinées au concours, en haute définition (300 DPI), libres de droits pour une utilisation non commerciale.
- 5 photographies de ses œuvres autres que celle du concours, en haute définition (300 DPI), libres de droits pour une utilisation non commerciale format 18 x 24 cm en noir et blanc ou couleur, non montées, libres de droits pour utilisation non commerciale.
- 1 présentation succincte des 4 photographies proposées révélatrices de la démarche de l'artiste
- Choix de textes, extraits d'articles de presse, publications.

c. Spécifications

Le concours Photographie comprend deux parties :

- Exposition : une création réalisée pour les Jeux faisant l'objet d'une exposition collective sur le site des Jeux ;
- Atelier : une création réalisée, en atelier, durant les Jeux et pour l'exposition des œuvres fraîches.

Exposition :

- Durée : 10 jours ;
- L'artiste photographe propose pour le concours une œuvre créée spécifiquement pour les Jeux de la Francophonie, qui n'a jamais été présentée lors d'un concours international antérieur et qui doit être de facture récente (moins de 2 ans).
 - Format des photographies : 80 x 80 cm maximum, 50 x 50 cm minimum
- Elles doivent être montées collées sur supports rigides, prêtes à être accrochées et arriver 2 mois avant l'ouverture des Jeux.
- Le format total de chaque œuvre montée ne doit pas excéder 1m x 1m.
- Poids maximum : 25 kg
- Indications précises au verso de l'œuvre : nom, prénom (ou pseudonyme) de l'artiste, titre de l'œuvre, technique, année, avec indications de montage.

Atelier :

- Durée : 3 jours ;
- L'artiste photographe réalise durant l'atelier une œuvre sur la thématique « Le Sport » qui sera exposée au public.

2. Déroulement du concours Photographie

Concours culturel et sélection finale :

Une réunion technique se tiendra avant le début du concours (date précisée dans le manuel technique), sous la responsabilité du Président du jury du concours Photographie en présence :

- du responsable de la commission culture du Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) ;
- des membres du jury ;
- des artistes accompagnés de 2 personnes maximum de leur délégation.

Durée du concours : 6 jours.

Modalités :

01. Montage de l'exposition concours Arts Visuels, d'après le projet du scénographe. Mise en place des équipes. (Exposition concours et atelier) ;
02. Vernissage de l'exposition concours Arts Visuels et ouverture au public durant toute la durée des Jeux ;
03. Atelier Photographie durant 3 jours, réalisation d'une œuvre créée sur place suivant la thématique « Sport » ;
04. Vernissage de l'exposition des œuvres fraîches, créées sur place ;
05. Proclamation officielle des résultats, remise des médailles et prix.

3. Organisation

Le concours Photographie est sous la responsabilité technique d'un Président du jury (culturel) désigné par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et en concertation avec la DLC de l'OIF.

Les besoins matériels et techniques nécessaires au déroulement du concours sont définis par le CIJF et la DLC en liaison avec le CNJF. La liste est établie comme suit :

- Couleurs différentes gammes (acrylique/pot), kits de 15 ;
- Couleurs différentes gammes (huile/tube), kits de 15 ;
- Couleurs aquarelle, kits de 15 ;
- Pastels à l'huile (paquets divers tons), 30 ;
- Huile de lin (bouteille), 15 ;
- Vernis à retouches (bouteilles de 150ml), 15 ;
- Vernis de finition (bouteilles de 75 ml), 30 ;
- Carnets de papier aquarelle, 30 ;
- Rouleaux de toile de coton de 10m (2,20 x 10), 15 ;
- Rouleaux de toile de jute de 10m (2,10 x10), 15 ;
- Châssis de 2m,60 ;
- Chevalets ajustables (70 x 2,15cm), 30 ;
- Planchettes, 30 ;
- Palettes, 30 ;
- Pinceaux mixtes acrylique et huile divers numéros ronds, 30 ;
- Pinceaux mixtes divers numéros plats, 30 ;
- Brosses numéro 12, 30 ;
- Couteaux à peindre divers numéros, paquets de 9, 30 ;
- Couteaux à peindre divers numéros, paquets de 7, 30 ;
- Boite de crayons gris/par artiste/paquet, 10 ;
- Fusain (paquet), 10 ;
- Cutters, crayons, taille-crayons, 15 ;
- Rame de papier duplicateur, 2 ;
- Thinner, bidon de 5 litres, 15 ;
- Agrafeuse professionnelle, 15 ;
- Agrafes (boites), 30 ;
- Petit seau de 5 litres (pour eau et thinner), 60 ;
- Seau de couleur blanche (25 kg), 10 ;
- Seau de mastic de 25 kg, 10 ;
- Colle, savon de Marseille, 10 ;
- Tabourets en bois, 30 ;
- Tables, 30 ;
- Triplex de 6 mm (fabrication de socles), 10 ;

- Divers/ imprévus.

Remarque : Cette liste pourra être ajustée une fois les artistes sélectionnés, pour les demandes spéciales de matériel. La liste finale sera transmise aux délégations des Etats ou gouvernements.

Le CNJF transmettra aux Etats et gouvernements les documents officiels relatifs aux douanes six (6) mois au plus tard avant le début des Jeux (cf. réglementation générale).

Un Manuel technique Photographie sera envoyé deux (2) mois avant les Jeux par le Responsable de l'atelier Photographie sous la supervision du Responsable des concours Arts Visuels. Il en est de même du programme Arts Visuels, dont la Photographie (cf. réglementation générale).

Le CNJF, en accord avec le CIJF, est responsable de la scénographie de l'exposition concours, de la réception et de l'assurance de l'œuvre dès l'arrivée en Arménie (cf. réglementation générale).

4. Obligations des artistes

Les artistes sont tenus de prendre connaissance de la réglementation en vigueur et de s'y conformer dès le dépôt de leur candidature.

Ils veillent à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux envers eux-mêmes et envers les autres.

Tous les artistes sélectionnés s'engagent à être présents du début à la fin du concours Photographie.

Le photographe vient avec son propre appareil de prise de vues.

Le photographe propose pour le concours 4 photographies en noir et blanc et/ou en couleur, libres de droits pour utilisation non commerciale, créées spécifiquement pour les Jeux de la Francophonie, qui n'ont jamais été présentées lors d'un concours international antérieur et qui doivent être de facture récente (moins de 2 ans).

L'artiste photographe présente impérativement une création originale.

Important :

- Le concours autorise l'usage de la photographie numérique et argentique pour les 4 œuvres présentées ainsi que l'usage d'outils multimédias de manipulation.
- L'atelier utilisera uniquement la photographie numérique, les outils de manipulation numérique sont autorisés.
- L'artiste est tenu de soumettre son œuvre dans les délais requis afin de garantir un dédouanement rapide.
- L'œuvre doit parvenir dans le pays hôte 2 mois avant l'ouverture des Jeux, correctement emballée et dans une caisse bien identifiée (les œuvres seront couvertes par une assurance dans le pays hôte et les détails de l'assurance transmis au participant).
- Chaque artiste expose 4 photographies, celles destinées au concours.

NB : Si un artiste envoie plus, d'une part, son Etat ne peut l'accepter et si c'est néanmoins le cas, ces œuvres ne seront pas exposées dans l'exposition concours et resteront dans leur caisse et entreposées dans la réserve.

- Dans le cadre des rencontres avec le jury photographie, l'artiste photographe présentera un dossier explicatif de son parcours et de sa démarche artistique.

Durant les Jeux :

Disponibilité et participation aux concours, ateliers et activités d'animations ou périphériques
Respect des dispositions réglementaires et organisationnelles, disponibilité à répondre aux sollicitations du jury, etc.

Les participants peuvent quitter le pays hôte après le vernissage de l'exposition des œuvres fraîches, sans obligation de rester jusqu'à la fin des Jeux. Les participants qui choisiront de rester prendront part au défilé lors de la cérémonie de clôture.

Important : Il est interdit aux candidats de récupérer leurs œuvres avant la clôture de l'exposition concours, c'est-à-dire avant la fin des Jeux. Les artistes photographes et leurs délégués doivent s'y conformer.

5. Conditions matérielles et techniques

Exposition :

- Lieu public de qualité, bien situé dans la ville et rassemblant les conditions nécessaires à la présentation de l'exposition de manière muséale et professionnelle.
- Salles repeintes, prêtes à accueillir l'exposition concours.
- Montage de l'exposition suivant le plan du scénographe, installation son et lumière.

Gestion des œuvres :

- Arrivée de l'œuvre : 2 mois au moins avant l'ouverture des Jeux et entreposée dans un lieu sécurisé proche de l'exposition concours.
- Douanes : formalités de douanes à communiquer par le CNJF aux Etats ou gouvernements au plus tard 6 mois avant le début des Jeux.
- Réexpédition de l'œuvre : à la fin des Jeux. Présence de l'artiste ou d'un représentant officiel de la Délégation (du CNJF et/ou du transitaire mandaté), dûment mandaté lors de l'emballage de réexpédition, participation à l'emballage de l'œuvre afin d'éviter toute contestation.
- Signature d'une décharge.

Atelier :

- 2 espaces de qualité, spacieux, aérés, bien équipés, pouvant accueillir 30 artistes photographes (atelier, studio tirages).
- Atelier ouvert au public.
- Matériel de base mis à disposition par le CNJF : liste transmise préalablement aux délégations des Etats ou gouvernements.
- Important : Toute demande spécifique supplémentaire d'un artiste sera examinée par la Direction du CIJF et le CNJF, qui l'autorisera ou pas.
- Respect des délais : livraison du matériel photographie et autre mobilier, etc. avant le début de l'atelier photographie.
- Création d'une œuvre autour du thème « Sport »
- L'atelier photographie sera finalisé par l'exposition des œuvres fraîches.

6. Obligations, critères et grille d'évaluation du Jury international

Important : Le jury doit lire et connaître la réglementation et s'y conformer.

Les critères d'évaluation des artistes doivent être tous suivis.

Le jury rencontrera chaque artiste.

Voir la grille d'évaluation ci-après :

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ŒUVRE EXPOSÉ

DISCIPLINE : PHOTOGRAPHIE

NOM DE L'ARTISTE :

ÉTAT OU GOUVERNEMENT :

TITRE DE L'ŒUVRE :

CRITERES	TRES ABOUTI (15-20 pts)	ABOUTI (10-15 pts)	MOYENNEMENT ABOUTI (5-10 pts)	PEU ABOUTIE (0-5 pts)
Créativité de l'artiste	0	0	0	0
Cohérence de l'expression artistique	0	0	0	0
Maitrise technique de l'artiste	0	0	0	0
Composition de l'œuvre	0	0	0	0
Dimension critique et poétique de l'œuvre				
TOTAL	0	0	0	0
Total des points : 0/100	0	0	0	0

Le palmarès du concours Photographie est établi par le jury selon les critères d'évaluation institués par le CIJF. Il doit décerner trois (3) médailles, or, argent, bronze et peut aussi attribuer une (1) ou deux (2) mentions.

La présence de l'Expert Arts Visuels, dont la Photographie, est requise. Celui-ci n'a aucune voix délibérative.

La présence du scénographe des expositions n'est pas requise.

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de la délibération finale et du classement des lauréats.

Important : Chaque membre doit assister à toutes les réunions et discussions, c'est impératif. Il doit aussi assister aux cérémonies de remises des médailles et être présent durant toute la durée des Jeux de la Francophonie.

7. Ateliers – Animations

L'atelier Photographie sera axé sur une thématique, celle du Sport.

L'artiste est tenu de réaliser une nouvelle œuvre sur place.

Cet atelier photographie sera le lieu de moments d'échanges et de rencontres entre artistes de pays divers, expérience très stimulante, le public, le jury. Une découverte de la ville hôte et des concours sportifs doit être organisée pour que les photographes proposent une nouvelle série photographique qu'ils tireront en atelier au studio photo.

Le responsable de l'atelier doit être très impliqué durant ces journées et à l'écoute des artistes : espaces organisés, matériel sur place, eau, repas, etc.

Un espace de discussions et de rencontres est prévu pour les jurys avec les jeunes artistes. L'artiste peut travailler seul ou avec d'autres artistes.

Diverses animations sont prévues, en fonction d'horaires précis : projections de films d'art, conférences, rencontres avec des artistes locaux dans leur atelier, avec des sportifs, en tenant compte du déroulement des compétitions et de leurs horaires, etc.

Les œuvres réalisées dans l'atelier Photographie seront exposées dans la seconde exposition, celles des œuvres fraîches.

Important :

- Il est impératif que tout soit prêt pour le démarrage des ateliers à l'heure prévue.
- Les artistes sont tenus d'assister à l'atelier et aux diverses animations prévues.

COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)
Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 cijf@francophonie.org
www.jeux.francophonie.org

